



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la Réglementation Générale et des Élections

Arrêté DCL/BRGE du 15 mars 2022
établissant la liste des candidats enregistrés en préfecture pour le 2e tour de scrutin
des élections municipales et communautaires partielles du 20 mars 2022
dans la commune du Lamentin

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

- Vu le code électoral ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu la loi n°2018-51 du 31 janvier 2018 relative aux modalités de dépôt des candidatures aux élections ;
- Vu le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi susvisée ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Alexandre ROCHATTE en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté SG/SCI 971-2020-09-01-003 du 1er septembre 2020 du préfet de la région Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à monsieur Sébastien CAUWEL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté DCL/BRGE du 21 janvier 2022 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection municipale partielle des conseillers municipaux et communautaires des 13 et 20 mars 2022 ;
- Vu l'arrêté DCL/BRGE du 02 février 2022 fixant les lieux, dates et heures limites de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales partielles des 13 et 20 mars 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} - Les listes de candidatures pour le second tour à l'élection municipale et communautaires partielles de la commune du Lamentin annexées au présent arrêté, ont été définitivement enregistrées le 15 mars 2022 à 18 heures.

Article 2 - L'ordre d'attribution des emplacements d'affichage du premier tour des élections municipales partielles retenu pour la disposition des bulletins sur la table de décharge à l'intérieur des bureaux de vote, est conservé par les candidats en lice.

La loi n'interdit pas à un candidat qui ne se présente pas au second tour d'utiliser les emplacements qui lui ont été attribués au premier tour soit pour exprimer ses remerciements aux électeurs, soit pour annoncer son désistement.

Article 3 - La liste des candidats sera communiquée aux maires des communes concernées.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre et le maire de la commune du Lamentin sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la Préfecture.

Basse-Terre, le 15 MARS 2022

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,

~~Le Secrétaire Général~~



Sébastien CAUWEL

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. De même, il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES DES 13 ET 20 MARS 222
- 2^e tour -

COMMUNES	numéro de panneau	LISTES	RESPONSABLES DE LISTES
LAMENTIN	1	PARTI SOCIALISTE GUADELOUPEEN ET AUTRES DEMOCRATES	TORIBIO José
	2	LAMENTIN Demain	JULIARD Reinette
	5	ENSEMBLE, CONTINUONS LA REUSSITE	SAPOTILLE Jocelyn

Elections municipales partielles 2^e tour du 20 Mars 2022
Département Guadeloupe

Commune 115 - LAMENTIN

Candidats au
conseil
communautaire

1 - PARTI SOCIALISTE GUADELOUPEEN ET AUTRES
DEMOCRATES

1 TORIBIO	José	oui
2 ABELA	Annick	oui
3 TREIL	Florent	oui
4 RABOLION	Nicole	oui
5 AJAS	Patrick	
6 ROSAMONT	Francia	
7 REMI	Bruno	
8 BERMATOL	Survilise	
9 GRACCHUS	Benjamin	oui
10 VERCAUTRIN	Kelly	
11 CAUCASE	Didier	
12 ULYSSE	Cassandra	oui
13 MORGENE	Pierre	oui
14 BEGARIN	Caroline	
15 RAMPERSAD-RAMTHAL	Jean-Louis	
16 MARTIAL	Micheline	oui
17 JACQUET-CRETIDES	Dominique	oui
18 BIANAY	Dominique	oui
19 CHERUBIN	Patrick	oui
20 CIDERON	Sonia	
21 ELPHENOR	Didier	
22 DEMMIN	Sylvine	
23 LIMONTURE	Thomas	
24 JONH	Elza	
25 BRAMBLE	Boris John	
26 SIDICINA	Méranie	
27 PALMIER	Bruno	
28 MERABLI	Lucette Alain	
29 DOW	Gilbert	
30 MAGALATCHOUMY	Sarah	
31 GELEBALE	Marcel	
32 GRAVILLON	Carole	
33 SULTAN-BHOULA	Khéven	
34 FULCONS	Valérie	
35 MAUDON	Guy	

Candidats au
conseil
communautaire

2 - Lamentin Demain

1 JULIARD	Reinette	oui
2 BADLOU	Christian	oui
3 RAMASSAMY	Nicole	oui
4 NANETTE	Patrice	oui
5 TREFLE	Micheline	oui
6 MELINA	André	oui
7 DARINGO	Gerty	oui
8 FERDINAND	Céleste	oui
9 ADELAIDE	Alexe	oui
10 MATHURINE	Michel	oui
11 DARTRON	Alienore	oui
12 MAREVAL	Alex	oui
13 MACBETH	Sabrina	
14 ZOROBABEL	Nicolas	
15 LAVENETTE	Christiane	
16 TAGLIAMENTO	Rony	
17 BERGAME	Ketty	
18 BRUCTER	Daniel	
19 BARGOT	Lila	
20 CHICOT	Marillot	
21 ALBINA	Maryline	
22 DORVILLE	Léon	
23 BEAUCAL	Aline	
24 THOMAS	Clément	
25 BASILEU	Gitane	
26 RIGOT	Franck	
27 GREDOIRE	Nicole	
28 ZENON	Florent	
29 MIATTI	Christiane	
30 GRIBON	Enedge	
31 ZENON	Dany	
32 MAGNE	Clément	
33 BERAMICE-DRACAN	Telcide	

LAMENTIN T2

Candidats au
conseil
communautaire

3 – ENSEMBLE, CONTINUONS LA REUSSITE

1 SAPOTILLE	Jocelyn	oui
2 RIGAH	Clara	oui
3 GLORIEUX	Ephrem	oui
4 MAXIMIN-BAJAZET	Liliane	oui
5 FELICIANNE	Bruno	oui
6 TREIL-ALBON	Christiane	
7 SAINILY	Jean-Louis	
8 DAGONIA	Sylvie	oui
9 BEAUZOR	Lucien	
10 METONY	Manuella	
11 MARICEL	Didier	oui
12 MERCADIER	Sonia	oui
13 CITADELLE	Christian	oui
14 BURAT	Gladys	oui
15 MOULIN	Rodrigue	oui
16 BELFORT	Jacqueline	
17 COMBES	Yvon	
18 GATIBELZA	Karine	
19 FRANCILLONNE	Saturnin	
20 ARNASSALON	Cindy	
21 PROMENEUR	Richard	
22 GENIPA	Anny	
23 MARICEL	Arthur	
24 VINGADASSALON épouse DIVIALLE	Patricia	
25 ALBINA	Pierre	
26 FONDS	Sylviane	
27 RATIER	Martelin	
28 MARCELLUS	Ludivine	
29 CELESTIN	Guy-Claude	
30 BEVIS-SURPRISE	Clodette	
31 DARTRON	Félix	
32 EDWARD BROUILLE	Elise	
33 CANEVY	José	
34 BOURRIQUIS	Marianne	
35 MARCELLUS	Marius	